

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 504 017

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 07682

(54) Perfectionnement aux gants de cycliste.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 B 71/14.

(22) Date de dépôt..... 16 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 22-10-1982.

(71) Déposant : GENZLING Claude et MATHIEU Michel, résidant en France.

(72) Invention de : Claude Genzling et Michel Mathieu.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie, 55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Perfectionnement aux gants de cycliste.

La présente invention a pour objet un perfectionnement aux gants de cycliste.

Les gants de cycliste doivent permettre à la main 5 de serrer efficacement le guidon, dans toutes les positions lors d'une compétition, notamment lorsque la main est disposée en haut du guidon, aux cocottes de frein et en bas du guidon; cela nécessite une certaine souplesse de matériau qui constitue le gant et en limite l'épaisseur admissible.

10 Par contre ces gants doivent protéger la main des secousses et des chocs répétés transmis au guidon par la roue avant, notamment sur les passages pavés et les mauvaises routes. Ils doivent aussi, même si le revêtement de la chaussée est de bonne qualité, empêcher la paume de la main de souffrir des effets résultant de la 15 pression continue engendrée par le poids du corps qui repose à 40 % sur le guidon et à 60 % sur la selle dans la plupart des cas.

Le gant de cycliste traditionnel comporte donc un renforcement le plus souvent en cuir au niveau de la paume, qui procure une surépaisseur qui contrarie la fermeture de la main 20 lorsqu'il faut serrer le guidon. Par ailleurs, ce renforcement n'amortit que faiblement les vibrations.

Conformément à la présente invention, il est prévu à l'intérieur du gant un élément de garniture disposé entre la main du cycliste et la paroi du gant, ledit élément de garniture présentant une partie épousant les contours de la paume de la main et une partie en forme de col présentant une ouverture d'un côté, délimitant l'espace compris entre le pouce et l'index, lorsque la main est en position semi-fermée, l'élément de garniture protégeant la main des chocs, des vibrations et atténuant les effets de la pression 25 prolongée due au poids du corps. Le gant est ainsi préformé dans une position qui facilite le serrage du guidon par la main du cycliste. Cet élément de garniture est réalisé en un matériau élastique, anti-vibratile et antichoc, qui non seulement augmente le confort de la main et atténue les répercussions des chocs répétés au niveau des 30 bras et des épaules, mais aussi facilite le serrage du guidon par la main et diminue les risques de glissement.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation et en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue en perspective de l'élément de garniture vu de l'intérieur;
- 10 - la figure 2 est une vue en perspective de l'élément de garniture vu de dessus;
- 15 - la figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 2;
- 20 - la figure 4 est une vue en perspective d'un gant muni de l'élément de garniture suivant l'invention;
- 25 - la figure 5 est une vue en perspective de l'utilisation d'un gant perfectionné sur un guidon de bicyclette.

15 Aux figures 1, 2 et 3 on a représenté un élément de garniture 1 qui est disposé à l'intérieur d'un gant 2 (figures 4 et 5) entre la main et la paroi du gant.

20 L'élément de garniture 1 est constitué d'une pièce moulée en élastomère, notamment un matériau élastique antivibratile et antichoc. Cet élément de garniture 1 présente une partie 3 dont la face 3a (figure 3) épouse les contours de la paume de la main 4 (figure 4). La partie 3 de l'élément 1 se prolonge d'un côté par une partie 5 en forme de col (figures 1, 2) présentant d'un côté une ouverture 6 et délimitant un espace compris entre le pouce 7 et 25 l'index 8 de la main.

30 Cette disposition permet à la partie 3 de l'élément de garniture de venir s'interposer entre la barre 9 du guidon 10 et la paume de la main, alors que la partie 5 en forme de col est engagée sur la barre 9 du guidon 10 afin de serrer celle-ci entre le pouce 7 et l'index 8.

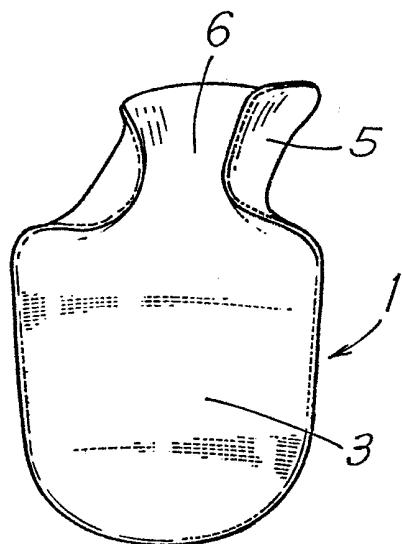
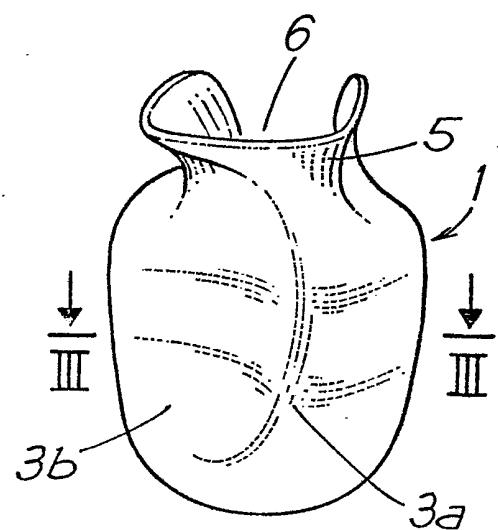
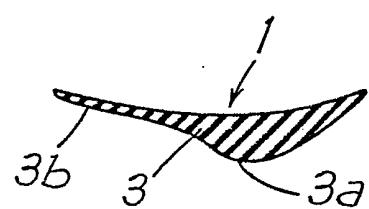
Ainsi qu'il est montré à la figure 3, la partie 3 de l'élément 1 est amincie sur ses bords 3b et présente une plus grande épaisseur dans sa partie médiane.

35 Bien entendu, la description n'est pas limitative et l'homme de l'art pourra y apporter des modifications sans sortir pour cela du domaine de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Perfectionnement aux gants de cycliste, caractérisé en ce qu'il est prévu à l'intérieur du gant (2) un élément de garniture (1) disposé entre la main du cycliste et la paroi du gant (2), ledit élément de garniture (1) présentant une partie (3) épousant les contours de la paume de la main et une partie (5) en forme de col présentant une ouverture (6) d'un côté, délimitant l'espace compris entre le pouce (7) et l'index (8), lorsque la main est en position semi-fermée.
2. Perfectionnement aux gants suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément de garniture (1) est réalisé en matériau élastique antivibratile et antichoc.
3. Perfectionnement aux gants suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément de garniture (1) est obtenu par moulage d'un élastomère.
4. Perfectionnement aux gants suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie (3) en contact avec la paume de la main présente des bords (3b) minces et une partie médiane de plus grande épaisseur.

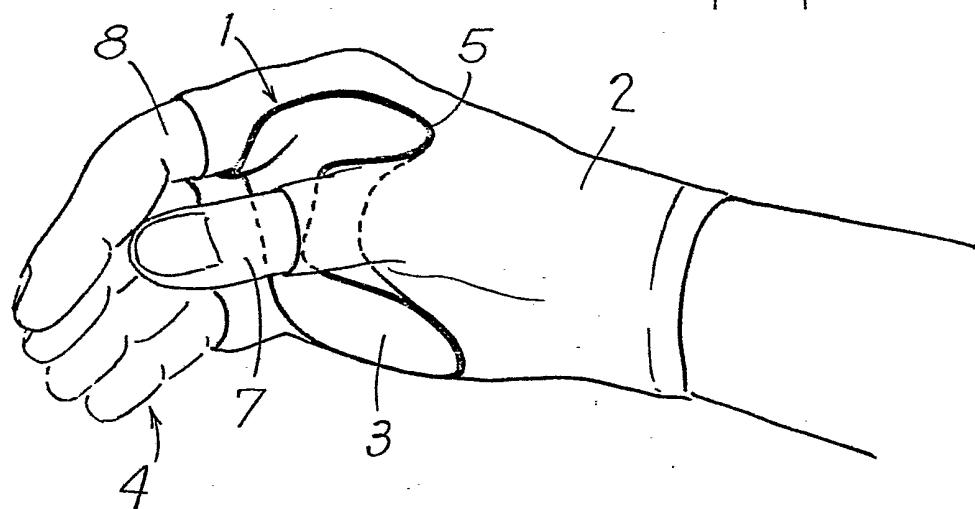
1/2

T₁Q-1T₁Q-2T₁Q-3

2504017

2/2

丁四



丁五

